



Les financements

prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier « sur mesure ».



Les contrats

contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...



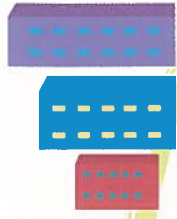
Les relations avec les professionnels

agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...



La fiscalité

TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



La copropriété
assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...



La location

bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...



La réglementation sur

la **qualité de l'habitat** : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites... et sur la **performance énergétique** : les prêts et aides pour maîtriser l'énergie...



Les offres de logements et terrains disponibles, à la vente ou à la location, dans certaines ADIL.

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.

Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.

VOTRE ADIL (CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL

Tél : 08 20 16 75 00
0,12 € la minute au 1.7.2010

Internet : www.anil.org

L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département

L'ADIL EXISTE ET VOUS OFFRE UN CONSEIL GRATUIT
GRÂCE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE SES
MEMBRES :

- Le Conseil Général et les collectivités locales
 - Le Ministère chargé du Logement
 - Les professionnels du logement, les organismes de logements sociaux, Action Logement, les établissements de crédit...
 - Les organismes d'intérêt général : Caisses d'Allocations Familiales, Caisses de Mutualité Sociale Agricole...
 - Les représentants des usagers et des familles
- La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance.**



EDITION ANIL JUILLET 2010 - RÉALISATION GRAPHIQUE ARZIMUT.COM - IMPRIMERIE DES SEAUX



FRAPPEZ À LA BONNE PORTE



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT